COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

Aimargues - Aubord - Beauvoisin
Le Cailar - Vauvert

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (A.M.I) POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

CONVENTION D'ÉCO-PÂTURAGE SUR LES BASSINS DE RÉTENTION SITUÉS SUR LA COMMUNE D'AUBORD

PRÉSENTATION DU PROJET

Nom et adresse de la personne publique :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE (C.C.P.C)
Adresse postale : Service Affaires juridiques et Commande publique - 145 Avenue de la Condamine - 30600 Vauvert.
Tél : 04.66.51.19.20 - Mail : marchepublic@cc-petitecamargue.fr

Objet du présent appel à manifestation d'intérêt :

Le présent appel à manifestation d'intérêt concerne l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public en vue de la réalisation d'une activité d'éco-pâturage sur plusieurs parcelles accueillant des ouvrages hydrauliques et situées sur le territoire de la Commune d'Aubord.

Contexte du présent appel à manifestation d'intérêt :

Dans le cadre du transfert de la compétence « GEMAPI » à la Communauté de communes de Petite Camargue, la C.C.P.C s'est vu confier la gestion du Bassin Nord dit « Grand Campagnolle » et du Bassin Sud dit « Rieu » situés sur le territoire de la commune d'Aubord (de part et d'autre de la Ligne Grande Vitesse).

Conformément aux dispositions de l'article L.1321-1 du Code Général des collectivités territoriales et du procès-verbal de mise à disposition des ouvrages adopté par délibération n°2019/01/02 du 7 février 2019, la CCPC assume l'intégralité des droits et obligations de la commune et possède tout pouvoir de gestion des biens concernés. À ce titre, la CCPC peut donc délivrer des autorisations d'occupation temporaire du domaine public sur les biens transférés.

Afin de contribuer à la conservation des dépendances du Bassin Nord dit « Grand Campagnolle » et du Bassin Sud dit « Rieu », faisant partie du domaine public en raison de leur affectation au service public de la prévention des inondations, la C.C.P.C souhaite offrir la possibilité à un éleveur ou à une éleveuse d'exercer une activité pastorale sur ces parcelles en y faisant pâturer un cheptel d'animaux.

Lieu d'exécution / Parcelles faisant l'objet de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public :

OUVRAGE	Parcelles	Superficie maximale pâturable et fauchable	Nature	Observations
Bassin Nord **dit « Grand Campagnolle »** **AUBORD (30620)**	Totalité des parcelles : **ZC** : 3 – 4 – 6 – 8 – 9 – 122 – 174 – 175 – 176 – 181 – 224 - 225	**35 700 m²** (uniquement le fond du bassin)	Aménagement Hydraulique classé pour la protection contre les inondations	Les talus (digues) et la piste de crête ainsi que les chenaux et les enrochements sont **interdits** de pâturage et

OUVRAGE	Parcelles	Superficie maximale pâturable et fauchable	Nature	Observations
Bassin Sud **dit « Rieu »** **AUBORD (30620)**	<u>Partie des parcelles</u> : **ZC** : 29 – 32 – 198 – 199 – 204 – 206 – 211 – 218 – 163 – 159 **ZD** : 127 <u>Totalité des parcelles</u> : **ZC** : 30 – 31 – 194 – 195 – 196 – 197 – 207 – 209 – 219 – 231 – 232 – 227 – 228 – 157 – 162 – 45 - 216	**85 860 m²** (uniquement le fond du bassin et les zones d'alimentation et de restitution côté cours d'eau, hors enrochements)		fauchage et sont **exclus de la convention.**

<u>Durée</u> :

La convention prendra effet à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties pour une durée de trois ans.

Elle est renouvelable de manière expresse.

<u>Redevance</u> :

Dans la mesure où l'occupation permettra de contribuer à la conservation du domaine public en maintenant une végétation rase (limitant ainsi les interventions mécanisées de débroussaillage, tout en respectant l'intégrité des ouvrages), **la convention**

d'occupation sera, en application des dispositions de l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, consentie à titre gratuit.

<u>Contraintes générales d'occupation</u> :

L'éleveur prendra à sa charge exclusive :

- La surveillance de ses animaux (bétail, chiens…),
- La fourniture, amenée/repli, pose et dépose des clôtures amovibles, alimentées le cas échéant de manière autonome (solaire ou autres ressources),
- La fourniture, amenée/repli, remplissage et vidange des abreuvoirs mobiles (absence de point d'eau).

Les périodes de pâturage sont autorisées toute l'année à l'exception des périodes d'entretien et de travaux qui seront communiquées (généralement par l'EPTB) à l'éleveur (généralement juin/juillet, sans que ce soit limitatif ou exhaustif).

La CCPC pourra demander à l'éleveur de reporter ou annuler ses périodes de pâturage ou fauchage en fonction des conditions de sécurité, ou pour préserver l'intégrité des ouvrages, ou encore pour réaliser des travaux ou une opération d'entretien / surveillance / études etc. qui ne peuvent pas être décalés.

En cas d'alerte ou de risque d'inondation, de bassin en eau, de ressuyage, et de manière générale en cas de risque de dégradation des ouvrages ou de risque pour sa sécurité, l'éleveur s'engage à :

- Ne pas pénétrer sur les ouvrages,
- Ne pas commencer ses activités pastorales,
- Le cas échéant, retirer immédiatement le bétail et les équipements mobiles (clôtures, abreuvoirs…) de la parcelle …

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR CE PROJET ?

Personne à contacter – Informations complémentaires :

Si vous êtes intéressé(e) par ce projet et souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez contacter Madame Sandra PICOT du Service GEMAPI de la C.C.P.C, aux coordonnées suivantes :

- Courriel : sandra.picot@cc-petitecamargue.fr
- Tel : 04.66.51.19.24

La visite préalable des parcelles n'est pas obligatoire. Cependant, si vous souhaitez visiter les parcelles faisant l'objet du présent appel à manifestation d'intérêt avant de candidater, vous pouvez demander un créneau de visite à la personne mentionnée précédemment.

Dossier de candidature à remettre :

Si vous souhaitez candidater à l'appel à manifestation d'intérêt, merci de remettre le « Questionnaire candidat » joint au présent appel à manifestation d'intérêt intégralement complété :

- Soit par courriel à l'adresse suivante : marchepublic@cc-petitecamargue.fr

- Soit par courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes de Petite Camargue – Service Affaires juridiques et commande - 145 avenue de la Condamine - 30600 VAUVERT en indiquant sur l'enveloppe la mention « Candidature Ecopaturage - NE PAS OUVRIR » ;

- Soit en main propre à l'adresse suivante : Communauté de Communes de Petite Camargue – Service Affaires juridiques et commande - 145 avenue de la Condamine - 30600 VAUVERT en mettant vos documents dans une enveloppe portant la mention « Candidature Ecopaturage - NE PAS OUVRIR » ;

Le dossier doit être complété en langue française.

Date limite de réception des plis : Le dossier devra être remis au plus tard le vendredi 20 novembre 2026 à 12h00

Critères d'attribution :

Critère(s)	Notation
Qualité du candidat (exploitant agricole ou particulier)	**Noté sur 2.50 comme suit** : Exploitant agricole : 2.50/2.50 Particulier : 0/2.50
Expérience du candidat	**Noté sur 2.50 comme suit** : Expérience supérieure ou égale à 5 ans : 2.50/2.50 Expérience inférieure à 5 ans : 0/2.50
Proximité du candidat	**Noté sur 2.50 comme suit** : Distance inférieure ou égale à 25 km : 2.50/2.50 Distance supérieure à 25 km : 0/2.50
Reproduction de races à faible effectif	**Noté sur 2.50 comme suit** : Oui : 2.50/2.50 Non : 0/2.50
Participation à des filières courtes/locales	**Noté sur 2.50 comme suit** : Oui : 2.50/2.50 Non : 0/2.50
Implication dans une démarche de qualité	**Noté sur 2.50 comme suit** : Oui : 2.50/2.50 Non : 0/2.50
Cohérence du cheptel proposé	**Notée sur 2.50** Races locales (Occitanie, Provence) : 2.50/2.50 Autres races : 0/2.50
Type de gestion proposé	**Noté sur 2.50 comme suit** : Éco-pâturage uniquement : 0/2.50 Éco-pâturage et fauchage : 2.50/2.50
Note totale	**Sur 20 points**

Examen des candidatures :

Les candidatures seront examinées par la C.C.P.C sur la base des critères d'attribution indiqués dans le présent avis.

Le résultat de l'examen des candidatures sera communiqué par écrit aux candidats.

La convention d'occupation sera conclue avec le candidat retenu.

Instance chargée des procédures de recours / Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NIMES
16 avenue Feuchères
30941 NÎMES cedex 09
E-Mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr
Tél. : 04.66.27.37.00
Fax : 04.66.36.27.86
URL : http://www.ta-nimes.juradm.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

Aimargues - Aubord - Beauvoisin
Le Cailar - Vauvert

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (A.M.I) POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

CONVENTION D'ÉCO-PÂTURAGE SUR LES BASSINS DE RÉTENTION SITUÉS SUR LA COMMUNE D'AUBORD

QUESTIONNAIRE CANDIDAT

- **Nom – Prénom :**
  .....
- **Nom de l'exploitation (si éleveur/exploitant professionnel) :**
  .....
  .....
- **Adresse postale :**
  .....
  .....
- **Numéro de téléphone :**
  .....
- **Courriel :**
  .....
- **Êtes-vous un professionnel de l'élevage ?**
  ☐ Oui ☐ Non
- **Depuis combien de temps possédez-vous des animaux d'élevage ?**
  ☐ Moins de 5 ans ☐ Plus de 5 ans
  .....
  .....
  .....
  .....
- **A quelle distance des parcelles votre exploitation / résidence se situe-t-elle en km ?**
  ☐ Moins de 25 Km ☐ Plus de 25 Km

.....
.....

- **Pratiquez-vous l'élevage et la reproduction de race(s) à faibles effectifs ou de race(s) en conservation ? Si oui indiquez les races concernées.**

☐ Oui ☐ Non

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- **Participez-vous à l'approvisionnement de filières courtes et locales ? Si oui indiquez les filières concernées.**

☐ Oui ☐ Non

Une filière est considérée comme courte jusqu'à un intermédiaire entre le producteur et le consommateur

.....
.....
.....
.....
.....

- **Êtes-vous inscrit dans une démarche de qualité (Agriculture Biologique, Garanti par les Défis Ruraux ou équivalent) ? Si oui indiquez les démarches concernées.**

☐ Oui ☐ Non

.....
.....
.....
.....
.....

- **Quel cheptel proposez-vous de faire pâturer sur les parcelles ? (espèces envisagées, nombre d'animaux par espèces, races proposées, périodes de pâturage envisagées)**

Espèce	Race	Nombre d'animaux	Périodes de pâturage

- **Quel type de gestion pouvez-vous mettre en place sur les parcelles ?**

☐ Éco-pâturage uniquement ☐ Éco-pâturage et fauchage

.....
.....
.....
.....
.....